

On ne mérite pas d'être blessé ou de mourir en faisant son métier !

Avril 2026,

Samedi 18 avril, au matin, un automobiliste a heurté violemment un collègue ripeur alors qu'il se trouvait à l'arrière du camion. Ce dernier a été grièvement blessé aux jambes et transporté dans un état jugé très sérieux à l'hôpital. Suite à l'accident, le conducteur du véhicule a été placé en garde à vue et une enquête a été ouverte. Selon les premiers éléments révélés par la presse, le conducteur était alcoolisé et aurait consommé du protoxyde d'azote tout en circulant sans permis. Le parquet a décidé d'ouvrir une information judiciaire pour «blessures involontaires aggravées». Ses jours ne sont heureusement plus en danger, mais il a perdu une jambe, et son autre jambe est gravement touchée.

Nous tenons à exprimer tout notre soutien au collègue, à ses proches et à l'équipage concerné.

Cet accident rappelle à toutes et tous que **notre métier est dangereux**, que **malgré la vigilance de chacun et chacune d'entre nous**, nous pouvons nous retrouver impliqué-es. Si nous ne pouvons pas changer les comportements fautifs des usagers de la route, **nous pouvons par contre participer à l'amélioration de nos conditions de travail.**

C'est pour cela qu'il faut faire remonter le moindre problème sur les camions, mais aussi les problèmes de sécurité routière rencontrés sur les tournées. Il faut donc remplir les registres santé et sécurité au travail qui doivent être disponibles dans chaque dépôt de chaque bassin.

Perdre la santé, perdre la vie, en raison du travail : ça suffit !

Nationalement, en 2025, **549 614 accidents avec arrêt** ont été enregistrés et **plus de 3 morts par jour en France** – invisibilisées ou traitées le plus souvent comme de simples faits divers. D'après les chiffres donnés par la CARSAT en **2023, il y a eu dans le département, 4305 accidents du travail avec arrêt, 237 incapacités permanentes et 6 décès.** Les gouvernements de Macron ont drastiquement limité l'intervention des représentant-es du personnel, et les CHSCT ont totalement disparu depuis 2020, au profit des F3SCT sans moyens.



La CGT des territoriaux de Perpignan revendique :

- ✓ **L'utilisation facilitée et encouragée par la hiérarchie des registres santé et sécurité au travail,**
- ✓ **L'organisation de réunions de travail mensuelles** dans chaque section et chaque bassin pour permettre notamment de pointer collectivement les difficultés des tournées et les problèmes des camions,
- ✓ **Une campagne de communication** comme celle faite autour des agents des routes du département **pour faire de la prévention notamment sur la sécurité et le respect du code de la route.** (voir QR-code pour la campagne du CD66)



Tous ensemble, battons-nous pour transformer le travail et réduire les risques !

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com

site Internet : <https://mairieperpignan.syndicatcgt.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan

Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67